



MAIRIE D'UNIAS

Le bourg
42210 UNIAS
Tel: 04-77-54-43-59

A Unias, le 15 janvier 2024

ARRETE
N°2024/03

Le Maire d'Unias,
Vu le code de l'administration communale,
Vu le code de la route,
Vu l'état des lieux,
Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
Vu la demande de l'entreprise EIFFAGE en date du 15 février 2024.

Considérant que les travaux de réflexion de la chaussée sur le chemin du Lavoir, nécessitent une réglementation de la circulation.

ARRETE :

ARTICLE 1 : A partir du **lundi 26 février 2024 et jusqu'au vendredi 08 mars 2024** la chaussée sur le chemin du lavoir sera rétrécie avec une limitation de vitesse 30km/h.

ARTICLE 2 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise EIFFAGE chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

EIFFAGE
Loire Forez
Département de la Loire
SDIS
Monsieur le Commandant de gendarmerie de St-Galmier

Le Maire,
Yves DUPORT

